

APPEL A PROJETS

Femmes actives

Association Femmes&cinéma

Adresse : 10 rue des Bluets – 75011 Paris

Tél. : 01 40 33 79 64 – Fax : 01 43 55 00 43 - E-mail : femmesetcinema@gmail.com

www.femmesetcinema.com

TABLE DES MATIERES

projet

- 1.0 Description du projet
- 2.0 But de l'appel à projets
- 3.0 Charte de l'appel à projets

modalités de participation : règlement

- 4.0 Admissibilité et inscription
- 5.0 Proposition des candidats
- 6.0 Lauréats
- 7.0 Comité de lecture
- 8.0 Condition juridique
- 9.0 Calendrier

PROJET

1.0 Description du projet :

L'association Femmes&Cinéma en partenariat avec Sensito Films, Les Fées Productions et avec La SACD, Le Ministère des droits des femmes, Le Ministère de la culture,

lance un appel à projets de scénarios sur la thématique : les femmes et le monde du travail,

lance aux scénaristes le défi de nous surprendre, voir d'innover mais aussi de faire réfléchir sur une représentation des femmes qui serait différente de ce que l'on a l'habitude de voir dans les films.

Par le biais d'une thématique principale qui s'attaque aux stéréotypes dans le travail, il s'agit également de faire la chasse à tous les stéréotypes existants, des stéréotypes sexistes, aux stéréotypes inconscients

6 propositions de scénarios de fiction d'une durée maximum de 15 minutes seront retenues par un comité composé de professionnels. Les œuvres seront réalisées par 6 réalisatrices issues du long-métrage : **Zabou Breitman, Virginie Despentes, Lola Doillon, Sophie Fillières, Baya Kasmî et Carine Tardieu.**

2.0 But de l'appel à projets :

L'appel à projets se veut un véritable laboratoire de recherche qui permettra d'établir un « état des lieux » de la situation des femmes dans le travail telle qu'elle est réellement ou telle qu'on pourrait rêver qu'elle soit et non pas comme elle apparaît généralement dans les films.

L'appel à projets vise à sélectionner, parmi l'ensemble des propositions reçues, les 6 propositions les plus originales et qui permettront d'avoir une réflexion nouvelle sur la représentation de la femme dans le monde du travail.

3.0 Charte de l'appel à projets :

3.1 durée : 15 minutes maximum

3.2 époque : contemporaine

3.3 catégorie : fiction

3.4 genre : comédie dramatique, comédie

3.5 thématique principal : les femmes dans le monde du travail

3.6 signe particulier : stop aux stéréotypes , des histoires dont les femmes sont des héroïnes (= personnage principal)

MODALITES DE PARTICIPATION : REGLEMENT

4.0 Admissibilité et inscription:

4.1 Condition d'admissibilité

Peut participer à titre de candidat tout scénariste homme, femme répondant aux conditions suivantes :

Toute personne physique de plus de 18 ans de nationalité française.

Le participant déclare être l'auteur de l'oeuvre inédite soumise, par ses soins, à l'appel à projets de scénarios .

Le participant s'engage à ne pas envoyer l'oeuvre qu'il présente à d'autres concours pendant la période de l'appel à projets et à ne pas retirer son scénario avant l'annonce des lauréats.

4.2 Inscription

L'inscription à l'appel à projets est obligatoire et sans frais.

Un candidat ne peut soumettre plus d'une proposition.

5.0 Proposition des candidats:

5.1 Contenu des propositions

La proposition sera composée d'un document en format pdf, textes tapés à l'ordinateur.

Son contenu sera en français et prendra la forme suivante :

PAGE 1 : fiche d'inscription

PAGE 2 : un scénario n'excédant pas 15 pages, typographie Times New Roman en taille 12, recto-verso (il est vivement recommandé de respecter une bonne mise en page)

PAGE 3 : une lettre d'intention du ou des auteurs

PAGE 4 : une présentation du candidat

5.2 Dépôt des propositions

Les participants doivent envoyer l'ensemble du dossier avant le 31 Décembre 2014 à minuit par mail à femmesetcinema@gmail.com et par courrier en 2 exemplaires (caché de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Femmes&Cinéma

10, rue des Bluets

75011 Paris

Toute pièce manquante ou incomplète implique la nullité de la demande de participation.

Aucun autre moyen de dépôt des propositions n'est autorisé.

Les organisateurs se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter la date annoncée.

5.3 Mode d'évaluation des propositions

Les propositions des candidats seront évaluées par un comité de lecture de professionnels sous réserve de leur conformité à l'appel à projets. Le comité désignera les 6 scénarios lauréats. La décision du comité sera finale et sans appel. Les candidats seront avisés dès que possible des résultats.

5.4 Critères d'évaluation des propositions

Chaque proposition sera évaluée selon les 4 critères suivants :

La qualité de la proposition

La forme (respect de la charte)

L'originalité

La faisabilité

6.0 Lauréats :

Les 6 lauréats recevront une somme de 2 500 (deux mille cinq cent) euros sous forme d'un contrat de cession de droits d'auteur signé avec les sociétés de production Sensito Films et Les Fées Productions.

Les scénarios seront réalisés par les réalisatrices soutenant le projet. Elles se réservent le droit d'adapter librement les scénarios lauréats.

Sensito Films et Les Fées Productions mettront en œuvre et assureront la production des films gagnants.

Le comité se réserve le droit de désigner moins de 6 lauréats.

7.0 Comité de lecture:

7.1 Sélection

Tous les scénarios proposés à l'appel à projets seront soumis à un comité de lecture issu de l'équipe Femmes&Cinéma et de professionnels, qui se réunira pour établir la liste de 6 scénarios retenus.

Le comité annoncera les résultats le 16 février 2015 sur le site Femmes&Cinéma et par voie de presse.

La date limite de réception des scénarios est le 31 décembre 2014.

Les organisateurs se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la date annoncée en fonction du nombre de scénarios.

Tous les participants sélectionnés ou non sélectionnés seront informés individuellement du résultat de la sélection par mail.

Les scénarios non retenus ne seront pas retournés.

8.0 Condition juridique:

8.1. Garanties

Chaque candidat et lauréat déclare et garantit qu'il détient tous les droits nécessaires pour répondre à l'appel à projets et que le contenu de sa proposition et l'œuvre qui sera produite à partir de la proposition, le cas échéant, sont originaux et n'enfreignent pas quelque droit que ce soit, y compris sans limitation les droits de propriété intellectuelle. Il déclare et garantit également que sa proposition et l'œuvre qui sera produite à partir de la proposition ne porteront pas atteinte au droit à la vie privée, au droit à l'image, au droit de propriété ni à quelque autre droit de quelque individu ou personne morale, ni ne contiennent d'éléments diffamatoires, obscènes ou injurieux.

8.2 Juridiction compétente

Des additifs ou modifications au présent appel à projets peuvent éventuellement être publiés durant l'appel à projets et les phases de sélection. Ils seront considérés comme des annexes aux présentes.

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent appel à projets qui ne sera pas réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal compétent.

8.3 Responsabilité

Les organisateurs se réservent à tout moment le droit d'annuler le présent appel à projets. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

8.4 Contestation

La participation à l'appels à projets implique la parfaite adhésion au présent règlement. Seule la Présidente de Femmes&Cinéma est habilitée à statuer sur les cas non prévus par ce règlement.

9.0 CALENDRIER:

9.1 Lancement de l'appel à projet : **9 octobre 2014**

9.2 Clôture de l'appel à projet : **31 décembre 2014**

9.3 Annonce des projets retenus : **mars 2015**